



## Grandes cultures

**N°22**  
**25/06/2024**



**CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
NOUVELLE-AQUITAINE**

### Animateur filières

**Céréales à paille / Maïs**  
Khalid KOUBAÏTI  
**FREDON Nouvelle-Aquitaine**  
khalid.koubaiti@fredon-na.fr

**Oléagineux**  
Elodie TOURTON / **Terres Inovia**  
e.tourton@terresinovia.fr

**Protéagineux**  
Agathe PENANT / **Terres Inovia**  
a.penant@terresinovia.fr

### Animateurs délégués

**Céréales à paille / Maïs**  
Clément GRAS / **ARVALIS**  
c.gras@arvalis.fr

### Directeur de publication

Luc SERVANT  
Président de la Chambre Régionale  
Nouvelle-Aquitaine  
Boulevard des Arcades  
87060 LIMOGES Cedex 2  
accueil@na.chambagri.fr

### Supervision

DRAAF  
Service Régional  
de l'Alimentation  
Nouvelle-Aquitaine  
22 Rue des Pénitents Blancs  
87000 LIMOGES

Supervision site de Poitiers

**Reproduction intégrale  
de ce bulletin autorisée.**

**Reproduction partielle autorisée  
avec la mention « extrait du  
bulletin de santé du végétal  
Nouvelle-Aquitaine Grandes  
cultures N°X du JJ/MM/AA »**



Edition **Poitou-Charentes**

Bulletin disponible sur [bsv.na.chambagri.fr](https://bsv.na.chambagri.fr) et sur le site de la DRAAF [draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal](https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal)

**Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT  
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)**

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

## Ce qu'il faut retenir

### Maïs

- **Stade** : majoritairement entre 9 à 12 feuilles (BBCH 19).
- **Limaces et oiseaux** : risque faible, surveillez pour les semis tardifs en situation favorable.
- **Pucerons** : présence faible mais en progression, à surveiller.
- **Pyrale** : pic de vol en cours.
- **Sésamie** : fin du 1<sup>er</sup> vol, surveillez les attaques de sésamies.

### Maladies des épis des céréales

- Ergot, charbon nu et caries : **des attaques sont observées notamment de fusarioses. Signalez tous symptômes douteux à l'animateur filière.**

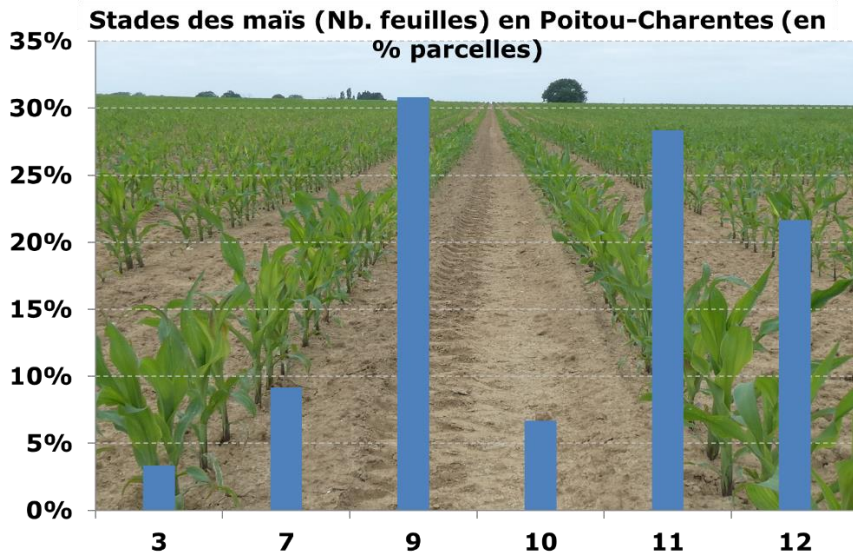
# Maïs

Le temps ensoleillé avec des températures plus chaudes, risque d'averses localisées en fin de semaine.

Les orages chargés de grêle de mardi dernier sont à l'origine de dégâts sur les cultures en place, notamment sur céréales et colza. Ces dégâts sont très localisés en Charente et Charente-Maritime.

## Prévisions selon MétéoFrance pour les stations de :

	MERCREDI 26	JEUDI 27	VENDREDI 28	SAMEDI 29	DIMANCHE 30	LUNDI 01
<b>Poitiers</b>	 18° / 30° ▲ 10 km/h	 18° / 32° ▼ 15 km/h	 18° / 28° ▼ 15 km/h	 15° / 26° ▲ 15 km/h	 17° / 26° ▼ 15 km/h	 18° / 27° ▲ 10 km/h
<b>Niort</b>	 20° / 32° ▲ 10 km/h	 18° / 32° ▶ 15 km/h	 18° / 29° ▶ 15 km/h	 17° / 28° ▶ 20 km/h	 18° / 27° ▶ 15 km/h	 18° / 28° ▲ 15 km/h
<b>Saintes</b>	 19° / 32° ▲ 10 km/h	 18° / 30° ▲ 15 km/h	 18° / 29° ▶ 20 km/h	 16° / 27° ▲ 20 km/h	 17° / 26° ▶ 15 km/h	 15° / 26° ▲ 15 km/h
<b>Angoulême</b>	 18° / 31° ▲ 10 km/h	 19° / 33° ↻ 5 km/h	 19° / 31° ▶ 15 km/h	 18° / 28° ▲ 15 km/h	 18° / 28° ▼ 15 km/h	 18° / 29° ▼ 10 km/h



### • Situation

Les températures deviennent favorables pour le développement des maïs.

Les stades dans le réseau sont entre 3 et 12 feuilles. Hors réseau, ils s'étalent de 3 à 15 feuilles. La majorité des parcelles en Poitou-Charentes est aux stades 9 -12 feuilles (BBCH 19).

### • Limaces

Des attaques faibles sont encore observées dans quelques parcelles n'ayant pas atteint ou dépassé le stade de 6 feuilles.

#### Évaluation du risque

La majorité des maïs a dépassé le stade 6 feuilles et le temps chaud et sec rend le risque limace faible. La surveillance est nécessaire pour les rares maïs tardifs notamment en situations favorables.

**Surveillez les limaces uniquement sur les maïs les plus jeunes et en cours de levée notamment dans les situations à risque.**

### • Oiseaux déprédateurs

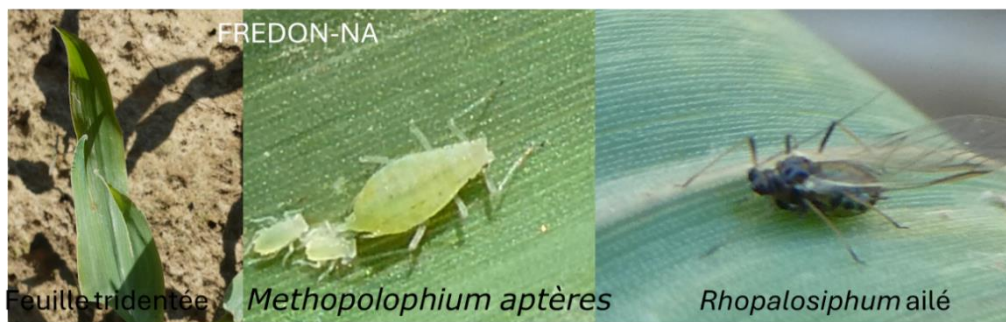
Des attaques faibles sont enregistrées dans 1 parcelles tardive. La surveillance des attaques d'oiseaux concerne seulement les parcelles tardives.

La visite des parcelles pendant les heures d'activité de ces prédateurs et la pose d'effaroucheurs restent des solutions efficaces pour limiter les dégâts, à condition de ne pas les installer trop tôt avant leur arrivée, d'éviter le plus possible l'accoutumance des oiseaux, de les disposer en nombre suffisant et de les déplacer régulièrement.

La présence de populations importantes, notamment dans un environnement favorable, nécessite le déploiement d'autres moyens de régulations. **Surveillez vos parcelles.**

### • Pucerons




La présence des pucerons (*Méthopolophium* et *Sitobion*) est notée dans 2 parcelles, les populations observées sont faibles mais elles sont en progression par rapport à la semaine dernière. Quelques auxiliaires (coccinelles adultes) sont en cours d'installation dans ces parcelles.



Il convient d'observer la présence de ces ravageurs (responsable entre autres de viroses) notamment sur des maïs très jeunes.

#### **Périodes et Seuils indicatifs de risque :**

Plusieurs espèces peuvent se succéder sur le maïs. Ci-dessous une description succincte des espèces les plus communes et leurs seuils indicatifs du risque.

Espèces	Description	Périodes et seuils indicatifs de risque
 <i>Methopolophium</i>	Taille environ 2 mm Couleur vert amande pâle. <b>Les cornicules et les pattes ne sont pas colorées.</b> Ligne d'un vert plus foncé sur le dos.	Avant 3-4 f. du maïs: 5 pucerons/p. Entre 4 et 6 f. du maïs: 10 pucerons/p. Entre 6 et 8 f. du maïs : 20 à 50 pucerons/p. Après 8-10 f. du maïs : 100 pucerons/p. <b><u>Observez à la face inférieure des feuilles</u></b>
 <i>Sitobion avenae</i>	Taille environ 2 mm Couleur variable, souvent d'un vert plutôt foncé, parfois brun ou rose jaunâtre. On le distingue de <i>M.dirhodum</i> essentiellement par la couleur des <b>cornicules qui sont noirs</b>	Entre 3 et 10 feuilles du maïs. 500 pucerons (avec de nombreux ailés) par plante ou production de miellat sur les feuilles à proximité de l'épi.
 <i>Rhopalosiphum padi</i>	Taille inférieure à 2 mm Forme globuleuse de couleur vert très foncé, presque noir. <b>Zone rougeâtre</b> foncée caractéristique à l'arrière de l'abdomen.	Arrivée possible dès 5-6 feuilles. Quand quelques panicules sont touchées par les premiers pucerons, observez tous les jours les parcelles et si les populations se développent avec peu de mortalité, traitez (surtout si les auxiliaires sont peu nombreux).

## Évaluation du risque

Ces ravageurs sont faiblement présents, **le risque est faible**. Les 3 principaux pucerons sont à surveiller en prenant en compte également la présence des auxiliaires.

### • Pyrale

Des captures sont enregistrées dans 16 des 21 pièges à phéromone sur les 4 départements (contre 16/26 la semaine précédente) et varient entre 1 à 14 papillons par piège. Le nombre de papillons capturés comme le nombre de site avec capture sont comparables à ceux de la semaine précédente.

Quant aux pièges lumineux de sud-Vienne, seul celui de Blanzay enregistre 3 captures.

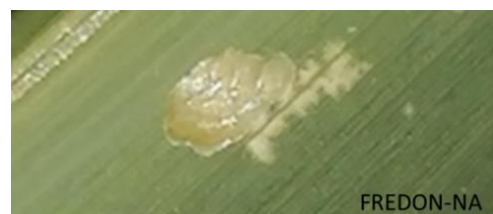
Le pic de vol est en cours.

Les dernières observations sur les plantes en sud-Vienne révèlent la présence de quelques pontes (ooplaques).

#### Seuil indicatif du risque :

Il est basé sur l'appréciation des zones à risque établies après dissection des tiges de maïs de l'année n-1, en tenant compte de l'importance du vol en cours. Il peut être également calculé sur le taux de plantes porteuses d'ooplaques (nuisibilité si > 10 %).

Le suivi du vol et les observations (des pontes et des larves) restent des critères décisifs pour l'évaluation du risque pour cette campagne. Cette évaluation doit tenir compte également des observations des pieds de pontes. La détermination des secteurs géographiques les plus infestés (avec des larves de tout stade) constituera une information complémentaire pour consolider votre évaluation du risque.



## Évaluation du risque

Le vol des pyrales se renforce et se généralise, la ponte est en cours.

**Le risque pyrale est à considérer actuellement seulement là où des captures significatives ont été réalisées notamment dans la partie sud de Poitou-Charentes.**

Par ailleurs, du fait de la prédominance de la sésamie dans l'ensemble du Poitou-Charentes, l'évaluation du risque sésamie devient prioritaire à celui de la pyrale.



#### Des produits de biocontrôle existent :

Les produits de biocontrôle sont listés dans la note de service DGAL/SDSPV/ 2024-257 du 25/04/2024. [Téléchargez la liste.](#)

### • Sésamie

Sur 5 des 21 pièges équipés de phéromone, seulement 7 papillons sont capturés dans les départements de Charente-Maritime et Vienne.

Seul le piège lumineux de Cramchaban (Charente-Maritime) enregistre 3 sésamies.

Des attaques de « pied de pontes » ont été signalées la semaine dernière dans plusieurs localités en Charente-Maritime. Ces attaques seraient les plus importantes pour ces 10 dernières années.

**Seuil indicatif du risque :** il est basé sur l'appréciation des zones à risque établies après dissection des tiges de maïs de l'année n-1 et en tenant compte de l'importance du vol en cours.

Le suivi du vol et les observations (des pontes et des larves) restent des critères décisifs pour l'évaluation du risque pour cette campagne. La détermination des secteurs géographiques les plus infestés (avec



des larves de tout stade) constituera une information complémentaire pour consolider votre évaluation du risque.

### Évaluation du risque

Le vol de sésamie est en régression, mais les larves de la première génération sont en cours de développement. **Le risque est fort notamment dans les situations avec d'importants pieds de pontes.**

La présence des larves baladeuses (majorité de larves de L1 à L3) est un des stades cibles pour la gestion de la sésamie. À partir du Stade L3, la larve pénètre dans la tige et rend la lutte chimique inefficace. On peut considérer que ces stades cibles sont majoritaires après 10 et 15 jours à partir de l'émergence maximale des adultes (50 % de vol) en fonction des conditions climatiques.

**Le risque sésamie est à considérer actuellement seulement en cas de pieds de pontes, ou là où des captures significatives ont été réalisées plus particulièrement dans la partie sud de Poitou-Charentes.**

- **Autres ravageurs**

Cicadelles : des attaques faibles sont notées sur les feuilles basses jusqu'à la 6<sup>ème</sup> feuille dans 4 parcelles observées.

Par la décision n°467728 du 26 avril 2024, le Conseil d'Etat a annulé la **liste des cultures qui ne sont pas considérées comme attractives pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs**, telles que mentionnées à l'article 1er de l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, **en tant qu'elle mentionne la lentille, le pois (*Pisum sativum*), le soja et la vigne.**

En conséquence, les dispositions de l'arrêté sus visé s'appliquent **donc désormais aussi aux cultures de la lentille, du pois (*Pisum sativum*), du soja et de la vigne.** Ainsi en période de floraison de ces cultures, comme pour tout autre culture attractive, ces cultures ne peuvent être traitées en utilisant des produits phytopharmaceutiques que dans les 2h qui précèdent le coucher du soleil et dans les 3h qui suivent le coucher du soleil, conformément à l'article 3 de ce même arrêté. Toutefois, par dérogation à ce principe, l'utilisation d'un produit sur la culture lorsqu'elle est en floraison et sur les zones de butinage est possible dès lors que des mesures de gestion sont prises par arrêté pris en application du II de l'article L. 201-4 du code rural et de la pêche maritime pour des **organismes réglementés** au titre de l'article L. 251-3 du même code, comme par exemple pour la mise en œuvre des traitements de lutte obligatoires contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée.

*Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).*

*" Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité "*

**Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Poitou-Charentes sont les suivantes :** AGRICULTEUR, CA 16, CA 17-79, CA 86, CEA LOULAY, COOP LA TRICHERIE, COOP MANSLE-AUNAC, COOP SEVRE ET BELLE, ETS FERRU, ETS LAMY-BIENAIME, FREDON-NA, Lycée Xavier Bernard, NEOLIS, OCEALIA, SOUFFLET AGRICULTURE, TERRE ATLANTIQUE, TERRES INOVIA, VSN NEGOCE.